Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle

Le Service des affaires culturelles du Canton de Vaud rappelle qu'en mars 2004 il allouera quelques subventions à des chorégraphes indépendants ayant un projet de création à réaliser entre le 1er septembre 2004 et le 31 août 2005, et de solides attaches professionnelles avec le milieu culturel vaudois.

Les personnes intéressées trouveront sur le site internet du Service (http://www.dire.vd.ch/serac/documents/danse.pdf) le questionnaire à remplir et à lui retourner d'ici au 15 janvier 2004 au plus tard, ou le demanderont par téléphone (021 316 07 43), le matin, par fax (021/ 316 07 50) ou par e-mail info.serac@vd.ch

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 décembre 2003

M. Henry Rosset, adjoint du chef du Service des affaires culturelles, 021/ 316 07 44